

SALLE DE SPECTACLES LA NEF : CONTRAT
DE CESSION DU DROIT DE
REPRESENTATION DU SPECTACLE DE
"NOSFELL"

Service Culture - La Nef
N° 2017-D- 8

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- ⇒ VU, les délibérations n°90 et 91 du conseil communautaire du 7 juillet 2012 portant création de la régie dotée de la seule autonomie financière comme mode de gestion de La Nef ;
- ⇒ VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvé le contrat de cession du droit de représentation du spectacle de « Nosfell » passé entre la société FURAX située 41-47 rue Villiers de l'Isle Adam 7502 Paris, et La Nef GrandAngoulême située rue Louis Pergaud 16000 Angoulême.

Article 2 – Le contrat prévoit qu'une représentation sera donnée à la salle de spectacles "La Nef" le 24 mai 2017.

Article 3 – Le prix du spectacle s'élève à 1 688,00 € TTC, non compris la restauration et l'hébergement.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **27 janvier 2017**
Publié ou notifié,
Le **27 janvier 2017**